

1 Entretien du réseau départemental

Pour 50 % des communes, l'entretien des chaussées départementales doit être la priorité n°1.

► Toutes les réponses sont en train d'être analysées au travers de l'audit du réseau actuellement mené.

2 Sécurité

De nombreuses communes ont souligné des problématiques liées au respect de la limitation de vitesse, que ce soit en ou hors agglomération.

► Tous les secteurs ciblés feront l'objet d'une analyse de la part de la Direction des infrastructures afin de proposer un aménagement adapté en fonction du contexte.

► Poursuite des efforts quant à l'application de la Charte des aménagements en agglomération pour une route partagée entre tous les usagers, démarche innovante en Lot-et-Garonne

3 Aménagement d'une route départementale en agglomération

Près de la moitié des communes ont fait remonter des projets d'aménagements, qu'il s'agisse d'opérations linéaires (sur la longueur du bourg) ou d'opérations plus localisées (sécurisation d'un carrefour, réalisation en un point spécifique d'écluses ou de plateaux...).

► Cette remontée des besoins permettra au Département de bâtir un programme d'intervention répondant aux problématiques locales.

4 Les mobilités douces

Le sujet des mobilités douces ressort également comme un enjeu majeur chez les Lot-et-Garonnais, qui confirment que l'usage du vélo pourrait être développé sous réserve de disposer d'infrastructures cyclables sécurisées et adaptées aux réalités des déplacements.

► La stratégie départementale est en cours d'élaboration, en lien avec les EPCI, Autorités Organisatrices de la Mobilité. Des ateliers territoriaux à destination des élus locaux seront organisés sur ce sujet fin février.

► Le Conseil consultatif citoyen (CCC) s'est également saisi de ces enjeux et a remis son rapport sur la mise en œuvre des mobilités douces et solidaires.